

Arrêté préfectoral n° 2022-0135 du 8 février 2022

portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du Cher

Le Préfet du Cher
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1416-1 et R.1416-1 à R.1416-6 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition des diverses commissions administratives ;

Vu le décret du 5 février 2020 du président de la République portant nomination de M. Jean-Christophe BOUVIER, préfet du Cher ;

Vu le décret du 17 août 2021 du président de la République portant nomination de M. Carl ACCETONE, secrétaire général de la préfecture du Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006.1.1345 du 25 octobre 2006 portant création du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

Vu l'arrêté n° 2018-1-1257 du 30 octobre 2018 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

Vu l'arrêté n° 2019-0385 du 8 avril 2019 modifiant l'arrêté n° 2018-1-1257 du 30 octobre 2018 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-1047 du 14 septembre 2021 accordant délégation de signature à M. Carl ACCETONE, secrétaire général de la préfecture du Cher, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges ;

Vu l'arrêté n° 2020-1217 du 14 octobre 2020 modifiant l'arrêté n° 2018-1-1257 du 30 octobre 2018 modifié portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

Vu l'arrêté n° 2020-1473 du 26 novembre 2020 modifiant l'arrêté n° 2018-1-1257 du 30 octobre 2018 modifié portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

Vu l'arrêté n° 2020-1640 du 30 décembre 2020 modifiant l'arrêté n° 2018-1-1257 du 30 octobre 2018 modifié portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

Vu l'arrêté n° 2021-0453 du 30 avril 2021 modifiant l'arrêté n° 2018-1-1257 du 30 octobre 2018 modifié portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-1047 du 14 septembre 2021 accordant délégation de signature à M. Carl ACCETTONI, secrétaire général de la préfecture du Cher, sous-préfet de l'arrondissement de Bourges ;

Vu les consultations effectuées ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Composition de la commission

Le conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques du Cher présidé par le préfet ou son représentant est composé comme suit:

***6 représentants de l'État :**

-Le directeur départemental des territoires (DDT) ou son représentant ;

-Le directeur de l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant ;

-Le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) du Cher ou son représentant, **2 représentants**;

-La cheffe du bureau de la sécurité civile de la préfecture du Cher ou son représentant ;

-La cheffe du service de coordination des politiques publiques de la préfecture du Cher ou son représentant.

***M. le délégué territorial du Cher de l'agence régionale de santé (ARS) ou son représentant**

***5 représentants des collectivités territoriales :**

représentants désignés par le conseil départemental :

-M. Fabrice CHOLLET, conseiller départemental et M. Patrick BAGOT, conseiller départemental, titulaires

-Mme Béatrice DAMADE, conseillère départementale et Mme Sophie CHESTIER, conseillère départementale, suppléantes

représentants désignés par l'association des maires du Cher:

-M. Jacques ROSSI, maire de La Perche, M. Jean-Marie DELEUZE, maire de Verneuil et Mme Béatrice BEURDIN, maire de Saint-Georges-de-Poisieux, titulaires

pas de suppléants

***9 personnes réparties à parts égales entre des représentants d'associations, de professionnels et d'experts :**

3 représentants d'associations

désignées par Familles de France

- Mme Annick THIBEAULT, titulaire
- M. Gilles BEDU, suppléant

désignés par la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique

- M. Gérard BARACHET, vice-président titulaire
- M. Bastien GADAUD, chargé d'études, suppléant

désignés par Nature 18

- M. Jean-Pierre THYRION, titulaire
- M. Bernard SOUDEE, suppléant

3 représentants de professionnels

désignés par la chambre de commerce et d'industrie du Cher

- M. Ludovic GÉBERT, entreprise MICHELIN, titulaire
- Mme Chloé TRÉBOUL, entreprise VÉOLIA, suppléante

désignés par la chambre des métiers du Cher

- Mme Marie-Christine TEYSSOU, présidente, titulaire
- M. Francis RÉNIER, suppléant

désignés par la chambre d'agriculture du Cher

- M. Jean-Michel DUTHOU, vice-président, titulaire
- M. Étienne GANGNERON, président, suppléant

3 représentants d'experts

- Mme Isabelle CHOPINEAU, pharmacienne à Vailly-sur-Sauldre, titulaire
- M. Didier REMONT, directeur d'agence, SOCOTEC Environnement et sécurité Centre -Val de Loire, représentant de FILIANCE, ingénieur en prévention des risques industriels/HSE, titulaire
- M. Sylvain GOUGEON, responsable d'activités ICPE/SSP, SOCOTEC Environnement et sécurité Centre -Val de Loire, représentant de FILIANCE, ingénieur en prévention des risques/HSE, suppléant
- M. Patrice VAN BOSTERHAUDT, chef du service départemental de l'office français de la biodiversité (OFB) du Cher, titulaire
- M. Benoît VALES, référent espèces et milieux aquatiques du service départemental de l'OFB du Cher, suppléant

*** 4 personnalités qualifiées**

-M. Jean-François TURPAULT, représentant du syndicat mixte des eaux des régions sud et est (SMERSE) de Bourges, titulaire

-M. *Christian FERRAND, président du SMERSE, suppléant*

-Docteur Joël GIROU, médecin, titulaire

-M. Alexis GUTIERREZ, *coordonnateur des hydrogéologues agréés du Cher, titulaire*

-M. *Guillaume DUBROCA, hydrogéologue agréé, suppléant*

-Capitaine David DUCELLIER, service d'incendie et de secours du Cher, titulaire

-*Lieutenant Colonel Bruno LAURE, suppléant*

ARTICLE 2 :

Les membres du CODERST désignés sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

ARTICLE 3 :

Le secrétariat de la commission est assuré par la section coordination des ICPE, service de coordination des politiques publiques de la Préfecture du Cher.

ARTICLE 4 :

L'arrêté préfectoral n° 2018-1-1257 du 30 octobre 2018 portant renouvellement de la composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Cher (CODERST) et ses arrêtés modificatifs sont abrogés.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la préfecture du Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, sur le site internet des services de l'État du Cher et notifié à chacun des membres du CODERST.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,

signé

Carl ACCETTONE